

COMMISSION FEDERALE DE NATATION

22, rue Oberkampf

75011 PARIS



**MEETING**

**D'HIVER**

***« Bernard Marchand »***

**2012 / 2013**

## **ARTICLE 1 : ORGANISATION.**

La Fédération Sportive et culturelle de France (F.S.C.F) organise le Meeting d'Hiver « *Bernard Marchand* ». Cette épreuve est régie par :

- ➔ Les Règlements généraux de la F.S.C.F.
- ➔ Le code technique de la F.I.N.A.
- ➔ Le présent règlement.

Cette compétition est placée sous le contrôle de Jean-Louis HAGARD délégué de la Commission Fédérale de Natation de la F.S.C.F.

**Email : [jl\\_hagard@hotmail.com](mailto:jl_hagard@hotmail.com)**

## **ARTICLE 2 : PRESENTATION.**

Le Meeting d'Hiver « *Bernard Marchand* » est ouvert :

- ➔ à tous les membres des associations affiliées à la F.S.C.F. ayant réalisé les nages sur lesquelles ils s'engagent.

Il se déroulera le

**Dimanche 3 Février 2013**

**Organisation A2C**

**Les-clayes-sous-bois**

## **ARTICLE 3 : LICENCE.**

Tous les participants doivent être en possession de la licence compétition F.S.C.F. pour la saison en cours.

Ils peuvent également être licenciés à la fédération délégataire, **à condition que leurs deux licences soient délivrées sous le couvert de la même association.**

Le contrôle de la validité des licences est effectué tout au long de l'année lors de l'enregistrement des temps. Un nageur non licencié n'aura aucun temps d'enregistré et ne pourra donc pas participer au Meeting d'Hiver « *Bernard Marchand* ».

Le juge arbitre pourra demander la présentation de la licence à tout nageur ou nageuse lors de sa participation à une épreuve.

## **ARTICLE 4 : CATEGORIES D'AGE et EPREUVES**

Les catégories d'âge sont communes aux garçons et aux filles.

## EPREUVES INDIVIDUELLES

ANNEE	CATEGORIES	PAPILLON	DOS	BRASSE	NAGE LIBRE
2004 et après	Mini-poussins		100 m	100 m	100 m
2003 - 2002	Poussins		100 m	100 m	100 m
2001 - 2000	Benjamins	100 m	200 m	200 m	200 m
1999 - 1998	Minimes	200 m	200 m	200 m	200 - 400 m
1997 - 1996	Cadets	200 m	200 m	200 m	200 - 400 m
1995-1994-1993	Juniors	200 m	200 m	200 m	200 - 400 - 800 m
1992 - 1982	Seniors	200 m	200 m	200 m	200 - 400 - 800 m
1981 et avant	Super Seniors	200 m	200m	200 m	200 - 400 m

### ARTICLE 5 : QUALIFICATIONS.

Un classement est établi d'après les résultats du Critérium (hors abandon et disqualification) arrêtés au :  
**17 Décembre 2012.**

Les listes de contrôle seront disponibles sur le site Internet le **7 Janvier 2013.**

Les associations font part de leur choix (**2 nages au maximum par nageur sans limite de classement**) en retournant la liste de contrôle par **E-mail**, pour le **14 Janvier 2013.**

Les 5 ou 6 premiers (en fonction du nombre de couloir de l'établissement) toutes divisions confondues de chacune des épreuves du classement du Critérium Fédéral de natation, seront sélectionnés pour disputer le Meeting d'Hiver « *Bernard Marchand* ».

Une liste des qualifiés (ées) par club sera publiée sur le site Internet pour le **21 Janvier 2013.**

**Les sur classements ne sont pas autorisés.**

### ARTICLE 6 : DEROULEMENT DES EPREUVES.

#### 6.1 Fiches de course

Les fiches de courses sont établies directement par la Commission Fédérale de Natation de la F.S.C.F.

#### 6.2 Composition des jurys

Chaque association est contactée par E-mail afin qu'elle mette à la disposition de la Commission Fédérale de Natation de la F.S.C.F. les personnes susceptibles de composer les différents jurys du championnat fédéral.

Les juges arbitres sont désignés par la Commission Fédérale de Natation.

#### 6.3 Ordre des épreuves

MATIN		APRES-MIDI	
OUVERTURE DES PORTES 8 h 30		OUVERTURE DES PORTES 13 h 30	
Départ de la 1ère épreuve 9 h 30		Départ de la 1ère épreuve 14 h 30	
200 m Dos	Filles - Garçons	100 m Brasse	Filles - Garçons
100 m Papillon	Filles - Garçons	200 m Nage libre	Filles - Garçons
100 m Dos	Filles - Garçons	800 m Nage Libre	Filles - Garçons
200 m Brasse	Filles - Garçons	200 m Papillon	Filles - Garçons
400 m Nage Libre	Filles - Garçons	100 m Nage Libre	Filles - Garçons

**Horaires sous réserve des contraintes de l'organisateur.**

### 6.5 Composition des séries

Les lignes d'eau sont attribuées en fonction du classement, du nageur ou de la nageuse, publiés à la suite du critérium.

En cas d'ex-æquo à la 5<sup>ème</sup> ou 6<sup>ème</sup> place, une série supplémentaire est ajoutée si nécessaire, la deuxième série comprenant alors les 3 ou 4 participants ayant réalisés les meilleurs temps. Dans ce cas les classements définitifs sont prononcés en fonction des temps réalisés au cours des deux séries.

### 6.6 DEPARTS :

**Cette compétition est placée sur la règle d'un seul départ.**

### 6.7 Comportement et tenue vestimentaire.

Les nageurs doivent se présenter avec une tenue correcte au départ d'une épreuve. Le juge arbitre pourra refuser un nageur s'il estime que sa tenue n'est pas décente (coloriage corporel, maillot inapproprié). Le comportement des nageurs se doit d'être exemplaire et conforme aux valeurs sportives auxquelles nous adhérons et ce durant toute la réunion (dans et hors de l'eau).

## **ARTICLE 7 : ATTRIBUTION des RECOMPENSES**

Le premier de chaque épreuve recevra une médaille d'or, le second une médaille d'argent, et le troisième une médaille de bronze.

**Une tenue correcte est exigée sur le podium.**

## **ARTICLE 8 : RECLAMATION.**

**Toute réclamation devra être formulée par écrit et accompagnée d'un chèque de 75,00 € remis à la Commission Fédérale de Natation. Cette dernière statuera sur le bien fondé de cette requête. En cas de rejet de la réclamation, cette somme restera acquise à la Fédération Sportive et Culturelle de France.**

**Tout cas non prévu au présent règlement sera étudié immédiatement par le Juge Arbitre et en appel par la Commission Fédérale de Natation de la F.S.C.F.**

## **ARTICLE 9 : DROITS D'ENGAGEMENT**

Ils sont fixés à 4,00 € par nageur. Le règlement (chèque à l'ordre de FSCF NATATION) sera exigé en début de compétition sur la base du nombre de nageurs engagés. Une facture sera établie par la FSCF.

**Les frais d'engagement restent dûs pour tout forfait déclaré ou constaté au cours du Meeting.**